

TARIFS LOCATION PURE DE QUAD / BUGGY – 2010



2 Ch. De la Blanchisserie – 59400 CAMBRAI
Tél. 03 27 81 36 36 – Fax. 03 27 83 11 47
www.assurquad.com

Cachet du Concessionnaire

Devis et Formulaire de souscription

SOUSCRIPTEUR

Nom, Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Date de Naissance :

Profession* :

Permis : A et/ou B

Obtenu le :

Propriétaire (si différent du souscripteur) :

***Sont exclus les activités et usages de transports rémunérés de personnes ou de marchandises.**

**** Le quadricycle est un modèle de série**

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE**

Marque : Modèle :

Cylindrée : Valeur en € :

Immatriculation :

1^{ère} mise Circulation :

Lieu de garage :

(si différent)

(Pour une flotte, joindre tableau détaillé des quads)

PRIMES ANNUELLES TTC 2010 - Loueur SANS encadrement

VALEUR du Véhicule	- de 5000€	de 5000€ à 7999€	de 8000€ à 11999€	+ de 12000€
FORMULES				
F1 : Responsabilité civile Défense Recours	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 345 €
F2 : F1 + Vol(1) Incendie et Dommages Collision	<input type="checkbox"/> 555 €	<input type="checkbox"/> 755 €	<input type="checkbox"/> 925 €	<input type="checkbox"/> 1055 €
F3 : F2 + Dommages Tous Accidents (1)	<input type="checkbox"/> 715 €	<input type="checkbox"/> 895 €	<input type="checkbox"/> 1085 €	<input type="checkbox"/> 1195 €

(1) Gravage et antivol agréé SRA.

Franchises 15 % du montant des dommages : valeur de 0 à 7999€ minimum de 400€, valeur de 8000€ à 11999€ un minimum de 500€, valeur supérieur à 12000€ minimum 750€. Franchises triplée pour les souscripteurs domiciliés dans les départements suivants : 13-20-75-91-93-94.

Formule de base Retenue (à sectionner ci-dessus et à reporter ci-contre) :

..... €

OPTIONS Facultative	TTC/An
Garantie Conducteur (montant maximum 150000€, franchise absolue 10%)	55 €
Bris de Glaces (Garantie sur pare-brise et optique plafond 500 € franchise 75 €)	45 €
Garantie Accessoires Capital 3000€(1)	35 €
Garantie Accessoires Capital 5000€(1)	55 €

..... €

..... €

..... €

..... €

(1) L'indemnisation se réalisera à partir de la présentation des factures d'acquisitions de ces accessoires déduction faite de la vétusté éventuelle calculée à dire d'expert.

TOTAL A REGLER :

..... €

TARIFS LOCATION PURE DE QUAD / BUGGY – 2010

CONDITIONS de SOUSCRIPTION

- Le conducteur est âgé d'au moins 16 ans.
- La conduite est autorisée à partir de 8 ans dans le cadre d'une utilisation dans une enceinte privée, pour les quadricycles dont la cylindrée est inférieure ou égale à 110cc.
- Le conducteur possède un permis de conduire auto ou moto en cours de validité en cas de conduite ouverte à la circulation.
- Le souscripteur n'a pas déclaré plus d'un sinistre responsable auto ou moto au cours des 24 derniers mois.
- Au cours des 24 derniers mois, le souscripteur déclare ne pas avoir été résilié par un autre assureur pour sinistre, fausse déclaration ou non paiement de prime.

Le conducteur n'a pas été traduit au cours des 24 derniers mois devant un tribunal répressif suite à un accident ou conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, ni devant une commission ayant entraîné une suspension du permis de conduire de plus de 2 mois. Franchise conducteur prêt de volant : une franchise « Prêt du Volant » de 750 € sera appliquée à l'occasion de tout sinistre responsable déclaré.

Cette franchise sera abrogée pour les sociétés mettant des quadricycles à disposition de tiers dans le cadre d'une randonnée promenade encadrée ou de location pure, ou dans le cadre des activités professionnelles de ladite société dès lors que le sinistre déclaré sera survenu dans le cadre des ses activités, ou si le conducteur responsable du sinistre y compris sa famille proche est déclaré aux conditions particulières du contrat.

Une franchise de 500€ est applicable, au titre de la garantie Responsabilité Civile, à l'occasion de tout sinistre responsable déclaré dans lequel un enfant âgé de 8 à 16 ans est impliqué et impérativement dans le cadre de conduite en enceinte privée. Elle n'est pas modulable en fonction du pourcentage de responsabilité du conducteur, et se cumulera le cas échéant avec toute autre franchise contractuelle.

- Contrat non soumis à la clause Bonus/Malus

EXCLUSIONS

- Les garanties sont exclues pendant la participation à toute compétition, essais ou démonstration
- Sont exclues les pannes et casses mécaniques résultant du fonctionnement du moteur ou du quadricycle lui-même

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Démarchage domicile : Non

Démarchage Résidence : Non

Démarchage lieu de Travail : Non

Faculté de renonciation :

Article L112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalités »

Définition jurisprudentielle du démarchage :

« Est considéré par la Jurisprudence comme conclu par voie de démarchage le contrat par lequel le client a été invité par contact téléphonique, courrier ou prospectus personnalisé ou non, à se déplacer sur un lieu de vente en vue de sa conclusion. »

Modèle de lettre de renonciation :

(A recopier et envoyer à CLAMART SERVICES – 2 Ch de la Blanchisserie – 59400 CAMBRAI, en cas de renonciation, si le contrat a été conclu suite à démarchage)

Je soussigné(e) _____, demeurant _____, renonce à mon contrat N° _____ souscrit auprès de la compagnie _____, conformément à l'article L112-9 du Code des Assurances. J'atteste n'avoir connaissance, à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis la date d'effet du contrat.

Fait à _____ le _____ Signature

Acceptation du contrat. Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et conventions spéciales régissant le contrat.

Signature (précédée de « BON POUR ACCORD »)

.....

Les garanties sont souscrites auprès de : MGARD, 14 rue de Londres – 75009 PARIS (Conditions Générales références 952649 03 2009) alimentées par les conventions spéciales AL0210Q. ASSURQUAD est un département de CLAMART SERVICES – Sarl de courtage d'assurances – RC B 337 540 223 – Immatriculée à l'orias sous le N° 07 005 171 – www.orias.fr - garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACAM, 61, rue Taitbout à PARIS 9eme dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b . www.acam-france.fr